



Je souhaite porter plainte contre un bar

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 26 août 2008

Je souhaite porter plainte contre un bar en France qui ne respecte pas la loi

Où dois-je m'adresser ?

Merci

Réponse :

Si l'infraction n'est pas contestable, vous devez demander au commissariat de police ou à la gendarmerie dont dépend l'établissement de la faire cesser et d'éventuellement sanctionner le contrevenant.

Vous pouvez également [déposer une plainte](#) devant le procureur de la République si les agents de contrôle se montrent réticents, ce qui est cependant assez rare lorsque l'infraction est avérée.